

COMMUNE DE REGUISHEIM

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 JUIN 2017

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du P.V. de la réunion du 10 avril 2017
2. Droit de préemption urbain
3. Taxe d'aménagement
4. Aménagement Grand'Rue (convention avec le Département)
5. Protocole de résiliation amiable de bail rural
6. Embauche de jeunes pour l'été 2017
7. Projet de mise en place de barrières à l'entrée de l'Eiblen
8. Agrément de partenaires, Association de Chasse des Vieux Brocards
9. Informations et divers

PRESENTS	EXCUSES	PROCURATIONS A
HOEGY Bernard		
METZGER Fabienne		
SCHMITT Yannick		
FLEISCHER Fabienne		
ANGSELL Jean-Louis		
	NODON Véronique	HOEGY Bernard
HAEFFLINGER Patrice		
SUTTER Sabrina		
BOEGLIN Thierry		
	MUSSOTTE Julie	HEITZMANN Aurélia
WUNDERLY Christophe		
HEITZMANN Aurélia		
HASSENFRATZ Eric		
BACHER Annette		
SCHWENGER Guillaume		
	PAULUS Frank	SCHWOB Philippe
BELZUNG Marie-Josée		
SCHWOB Philippe		
LATUNER Maurice		

Monsieur Bernard HOEGY, Maire, salue les membres du Conseil Municipal et ouvre la séance à 20 h 00. Il procède à l'appel des conseillers et constate que le quorum est atteint.

M. Patrice KIEFFER est désigné en qualité de secrétaire de séance.

POINT 1 : APPROBATION DU P.V. DE LA REUNION DU 10 AVRIL 2017

Le P.V. de la séance du 10 avril 2017 est soumis au vote.
Il est approuvé à l'unanimité.

POINT 2 : DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Les déclarations d'intention d'aliéner suivantes ont été reçues en mairie :

- Section 55, n° 25 et 26, 22 rue du Dr Schweitzer, superficie 1 083 m².
Vente Mme SEILLER Marthe aux époux JAMIN Mickaël au prix de 138 000 €.
- Section 2, n° 113, 10 rue de l'III, 9 ,36 ares.
Vente Consorts SCHWENGER/CASCIANO-KERSUZAN au prix de 140 000 €.
- Section 56, n° 149, 10 Pavillons de l'III, 428 m²
Vente SCHACHER-HOSTEINS au prix de 250 000 €.
- Section 53, n° 189 et 190, 5 Rue des Juifs, 343 m²
Vente WIDMER/HERVIAS au prix de 50 000 €
- Section 1 n° 161/93, 44 rue de l'III, 1.79 ares,
Vente MULLER/DELETOILE au prix de 85 000€

Le Conseil Municipal décide a l'unanimité de ne pas faire valoir son droit de préemption pour l'ensemble de ces biens

POINT 3 : TAXE D'AMENAGEMENT

Arrivée de Mme FLEISCHER.

Par jugement du 11 mai 2017, le Tribunal Administratif de Strasbourg a estimé que le taux de 12 % de la taxe d'aménagement fixé par le Conseil Municipal sur le lotissement Les Hespérides est illégal et l'a ramené à 3 %.

La délibération en cause est celle du 28 novembre 2011 (point 3.2.).

Par ailleurs, le Conseil Municipal avait aussi voté un taux de 12 % pour les lotissements « les Vignes » et Les Vergers (délibération du 26 mars 2015, point 6 et délibération du 21 décembre 2015, point 4).

Par conséquent, le Conseil Municipal :

- prend acte de la décision du juge administratif pour le lotissement Les Hespérides
- décide de fixer à 3 % le taux de la taxe d'aménagement sur l'ensemble de la commune y compris les lotissements Les Vignes et Les Vergers.

POINT 4 : AMENAGEMENT GRAND'RUE (Convention avec le Département)

- La part des travaux affectant l'emprise de la RD se fera sous co-maîtrise d'ouvrage du Département, ce dernier confiant à la Commune le soin de réaliser l'ensemble de l'opération dans le cadre d'une co-maîtrise.
- La Communauté de Communes assurera le préfinancement des dépenses de l'opération puis sera remboursée par le Département sur la base des justificatifs des dépenses (dans l'hypothèse d'une participation financière départementale).

Le conseil municipal décide :

- de donner son accord pour la passation d'une convention de co-maîtrise d'ouvrage avec le Département dans le cadre de l'opération aménagement RD 47II, tronçon rue de la Digue-rue des Lilas
- d'autoriser le Maire à signer la convention de co-maîtrise d'ouvrage pour le compte de la Commune.

POINT 5 : PROTOCOLE DE RESILIATION AMIABLE DE BAIL RURAL

La commune est propriétaire d'une parcelle agricole sise section 20, n° 9 lieu-dit Hart d'une surface de 59,12 ha.

Cette parcelle a fait l'objet d'un bail rural au bénéfice de Michel BRANDELIK en date du 5/7/2002.

M. BRANDELIK est décédé le 8/3/2017. Ses seuls successeurs sont M. Georges BRANDELIK, son père(décédé récemment) et son frère. M. François BRANDELIK.

Aucun des héritiers n'entend poursuivre le bail.

Les parties se sont dès lors rapprochées et un accord a été trouvé afin qu'il soit mis fin au bail.

Le Conseil Municipal décide :

- de prononcer la résiliation anticipée du bail avec effet au 11/11/2017 fin de l'année culturale 2016/2017 ou si les récoltes ne sont pas levées au 11 novembre 2017 de repousser la date de fin du bail au 01/12/17 au plus tard
- d'autoriser le Maire à signer le protocole de résiliation amiable

POINT 6 : EMBAUCHE DE JEUNES POUR L'ETE 2017

Des candidatures ont été déposées en mairie pour des postes de stagiaires vacances. Il est proposé de retenir les candidatures de 7 jeunes sur une période allant du 12 juin à fin août 2017.

Les contrats seront d'une durée de 3 semaines.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de retenir la proposition du Maire pour permettre aux agents de prendre leurs congés d'été
- d'autoriser le Maire à signer les contrats
- d'imputer la dépense à l'article 6413 du budget 2017

POINT 7 : PROJET DE MISE EN PLACE DE BARRIERES A L'ENTREE DE L'EIBLEN

M. le Maire propose, en accord avec le Conservatoire des Sites Alsaciens, de mettre en place deux demi-barrières en bois pour piste cyclable à l'entrée de l'Eiblen. Des panneaux seront mis en place et un arrêté municipal sera pris.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition pour un montant de 1 537,18 € T.T.C.

POINT 8 : AGREMENT DE PARTENAIRES : ASSOCIATION DE CHASSE DES VIEUX BROCARDS

L'association de chasse des Vieux Brocards représentée par M. BOSSERT nous soumet, la nomination de 2 partenaires en remplacement de Jan SCHNEEBERGER démissionnaire

Les 2 nouveaux partenaires présentent les documents nécessaires à leur agrément, il s'agit de :

- M. Augustin LATHOUX demeurant 87 route de Rouffach à Colmar
- M. Bruno HALDI demeurant 23 Pilatusstrasse à Dierikon-Suisse

La Fédération des Chasseurs du Haut-Rhin n'a aucune objection à formuler quant à ces nominations.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'agréer ces 2 nouveaux partenaires.

POINT 9 : INFORMATIONS ET DIVERS

M. le Maire donne lecture des demandes d'autorisations relatives à l'utilisation des sols. Il informe.

- Une rencontre avec les responsables de la D.D.T a eu lieu au sujet du pont de l'III qui n'est plus en bon état. Un projet de réfection a été abordé avec élargissement du pont et mise en place de piste cyclable avec bande piéton. Un projet de mise en place de feu tricolore a également été envisagé.
- Les responsables de la société Rosace ont été reçus en mairie pour la fibre optique. Une convention de mise en place d'un coffret de distribution (rue du Midi) sera signée. Les travaux débuteraient en 2019 pour une mise en service en 2020 avec une réunion publique d'information lors des travaux.
- Du départ de la directrice et de deux enseignants à l'école primaire ainsi que du départ d'un enseignant à la maternelle.
- Une réunion pour le P.L.U.I à l'attention des conseillers municipaux aura lieu le 15 juin à Meyenheim
- 2 devis ont été demandés pour la démolition de la maison abandonnée du Bihag
- Des devis sont en cours d'établissement pour la réhabilitation des 2 cours de tennis
- La peinture de la salle festive de l'Espace des 3 Cœurs a été réalisée et prise en charge par l'OMSAL à hauteur de 2000€.

-M. Latuner demande si la Voie Romaine fait partie du domaine public communal. Le maire répond par la négative et les documents du dossier de l'enquête publique seront consultés.

Il suggère également la création de places de parking ou de garages sur le terrain communal rue du Sellier. Il est répondu qu'il n'y a pas de demandes en ce sens et que la dépense serait disproportionnée par rapport à l'utilité.

-Mme Fleischer rappelle que la journée citoyenne aura lieu le 17 juin.

-M. Schwob rappelle son intervention relative au stationnement rue de Hirtzfelden.

M. Angsell répond qu'un marquage sur la commune est prévu.

-Mme Belzung relance sa demande pour la mise en place du dispositif « voisin vigilant ». Ce dernier sera fait en ce sens.

La séance est close à 21 h 30.

Réguisheim, le 14 juin 2017

Le Maire

Bernard HOEGY